

RDUE 2026 : comment les entreprises doivent-elles se préparer après les turbulences de 2025 ?

Attentes en matière d'application et niveau de préparation opérationnelle pour le secteur du bois



LA RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE BOIS TROPICAL

9h30 – 11h

Canopee 2 Hall XXL

CARREFOUR INTERNATIONAL	2 3 4	NANTES
	JUIN 2026	FRANCE
DU BOIS	AU CŒUR DES MARCHÉS	
TIMBERSHOW.COM		

LES INTERVENANTS



AUTORITÉS COMPÉTENTES



Arthur Quinquenet

DGPE – Ministère
de l'Agriculture
(France)



Tieme Wanders

NVWA – Autorité
compétente
(Pays-Bas)



IMPORTATEURS & UTILISATEURS



Jean-Max Peronne

Saint-Gobain



Dominik Mohr

CID



PRODUCTEURS & CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT



Vincent Istace

Olam Agri



ORGANISATIONS SECTORIELLES



Alessandra Negri

UICCB



Caroline Duhesme

ATIBT

Modération



CAROLINE DUHESME

ATIBT

Modération



SON INTERVENTION

Animatrice des échanges et garante d'une discussion constructive entre les parties prenantes.

Le RDUE 2026 en bref



Ce qui ne change pas (90 % du règlement)

Depuis 2023, pour mettre un produit bois sur le marché européen, il faut démontrer :



Zéro déforestation
(et zéro dégradation pour le bois)



Legalité
selon la législation du pays de production



Tracabilité
jusqu'à l'origine (géolocalisation)



Diligence raisonnée
et Déclaration de Diligence Raisonnée (DDR)



Message clé :

Les objectifs fondamentaux du RDUE n'ont pas changé. La simplification porte principalement sur les responsabilités dans la chaîne d'approvisionnement européenne.

Ce qui a changé depuis 2025



Décembre 2025 : simplification législative

- ✓ Création de l'opérateur aval
- ✓ Création de la catégorie micro et petit opérateur primaire
- ✓ Concentration de la diligence raisonnée et de la DDR sur le premier metteur en marché européen
- ✓ Allègement important des obligations pour les acteurs avals



Nouvelles échéances



30 décembre 2026 :
moyennes et grandes entreprises



30 juin 2027 :
micro et petites entreprises



Objectif : stabiliser le système d'information de l'UE



Message clé : Le premier importateur européen devient le véritable acteur pivot du dispositif.



Mai 2026 – Paquet de simplification de la CE



La Commission n'a pas rouvert le règlement.

Elle a publié :



une **FAQ révisée** ;



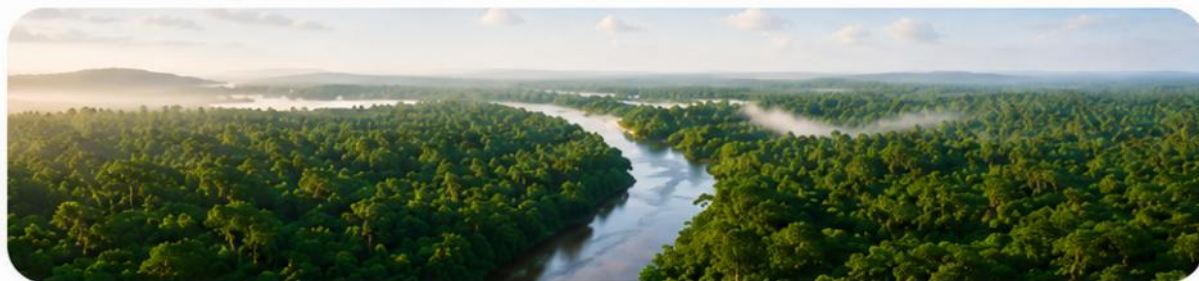
un **Guidance Document** révisé ;



un **rapport de simplification** ;



un **projet d'acte délégué** sur le périmètre des produits.



Principales clarifications



Analyse de légalité proportionnée au risque proportionnée au niveau de risque.



Précisions sur les obligations des opérateurs aval.



Meilleure prise en compte des certifications.



Futur registre des systèmes de certification.



Futur registre des législations nationales applicables.

Ce que cela implique pour les bois tropicaux



Pour les fournisseurs situés dans les pays producteurs :

→ Presque rien ne change.

Les informations attendues restent les mêmes :



origine du bois ;



géolocalisation ;



légalité ;



absence de déforestation ;



traçabilité.



Pour les importateurs européens :

→ Ils restent juridiquement responsables.

Ils devront :



exercer la diligence raisonnée ;



déposer la DDR ;

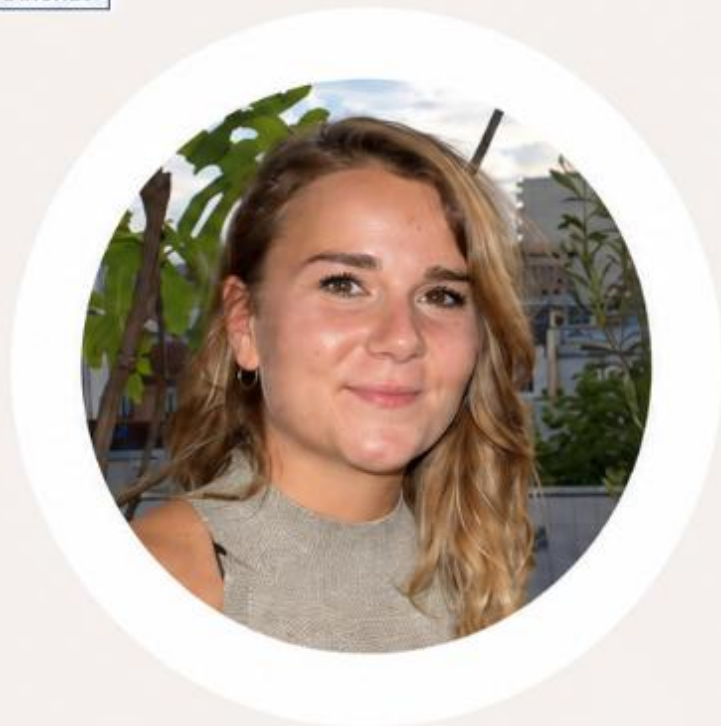


démontrer un risque négligeable ;



conserver les preuves.





ALESSANDRA NEGRI

UICCB - ATIBT

Organisations sectorielles



SON INTERVENTION

Timber Trade Portal :
outil d'aide à la diligence raisonnée



Toutes les informations essentielles pour comprendre les risques et vérifier la légalité de vos approvisionnements en bois.

Le Portail du Bois Tropical aide les entreprises à exercer leur diligence raisonnée en fournissant des informations fiables, à jour et structurées par pays.



INFORMATIONS
PAR PAYS



CADRE
JURIDIQUE



DOCUMENTS
CLÉS



RESSOURCES
& CONTACTS



CALENDRIER
DES MISES À JOUR
DU PORTAIL

Octobre 2026

UN PROCESSUS CLAIR POUR VOTRE DILIGENCE RAISONNÉE



1. CHOISISSEZ UN PAYS
Accédez au profil du pays de récolte.



2. COMPRENEZ LES RISQUES
Évaluez les risques de déforestation, dégradation et illégalité.



3. IDENTIFIEZ LES DOCUMENTS CLÉS
Trouvez les documents essentiels à vérifier.



4. RÉALISEZ L'ANALYSE
Documentez et justifiez votre évaluation des risques.



5. PRENEZ UNE DÉCISION
Réduisez et gérez les risques identifiés.

PAYS PRIORITAIRES



Gabon



RDC



Congo



Cameroun



République
centrafricaine

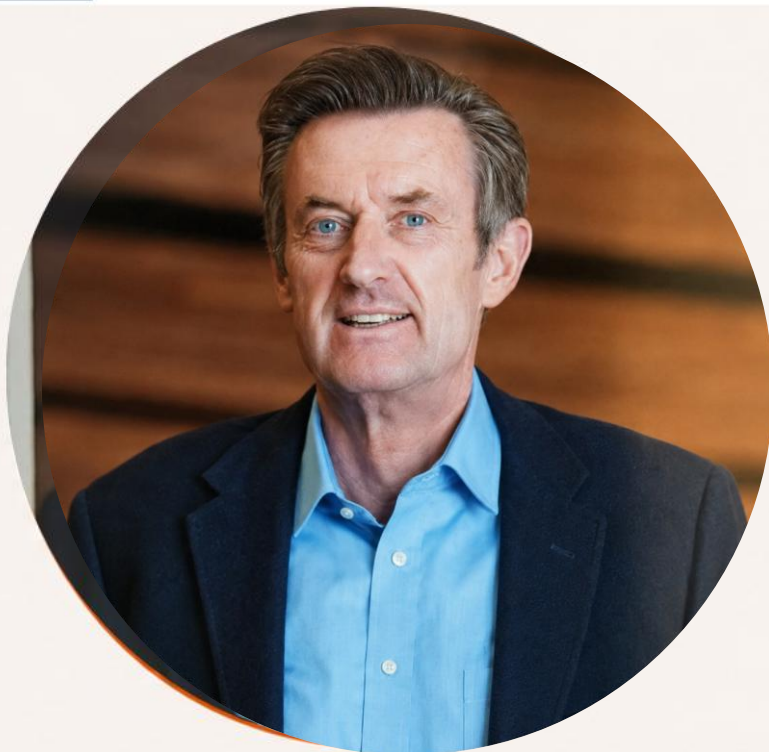


Guinée équatoriale



Chine





DOMINIK MOHR

CID

Importateur & utilisateur



SON INTERVENTION

Comment les entreprises importatrices peuvent-elles mettre en œuvre une diligence raisonnée efficace et conforme au RDUE ?



JEAN-MAX PERONNE

Saint-Gobain

IMPORTATEUR & UTILISATEUR

Son rôle dans la chaîne d'approvisionnement



SON INTERVENTION

Mise en œuvre du RDUE : témoignage d'un importateur.
Enjeux concrets, bonnes pratiques et points de vigilance.



VINCENT ISTACE

Olam Agri

Producteurs & chaîne d'approvisionnement



SON INTERVENTION

Les producteurs peuvent-ils se préparer au RDUE ?
Conseils pratiques et solutions opérationnelles.

Voici une forêt tropicale certifiée et exploitée !

**Gestion durable des forêts tropicales
→ la réponse à la déforestation**





TIEME WANDERS

NVWA – Autorité compétente

Pays-Bas



SON INTERVENTION

Expérience des Pays-Bas : autorités organisées pour le RDUE et sa mise en œuvre.

EUDR-dry runs: Sommaire des résultats

Déclaration Diligence Raisonnée

- 12/20 avaient soumis déclaration de diligence raisonnée dans TRACES

Art 9 - Information

- 7/20 avaient collecté d'informations suffisantes
- 9/20 avaient une liste de la législation pertinente

Art 10 – Evaluation des risques

- 14/20 avaient évalué des risques
- 3/14 avaient faite une évaluation suffisante
- 9/20 avaient évaluée des risques associés à la déforestation

Art 11 – Mitigation des risques

- 5/20 avaient atténuée les risques identifiés d'une manière satisfaisante

Art 12 – Système D. R.

- 11/20 avaient un système de diligence raisonnée
- 4/20 étaient conforme
- 4/20 seraient conforme avec quelques ajustements

Les six points majeurs:

1

Diligence
raisonnée est
bien plus que
la collecte de
documents

2

Le seul usage
de
plateformes
de Diligence
Raisonnée ne
suffit pas

3

Le type mis en
place d'un
système de
DR est crucial
pour sa
qualité

4

Attention aux
détails du
système DR

5

Un lien clair
est important
entre les
documents
collectés et
les biens
importés

6

Utiliser
certification
n'est pas la
même que
applique
Diligence
Raisonnée

Utiliser certification? Y-a-t 'il des possibilités?

- L'NVWA (NCA-NL) recherche la possibilité d'utiliser certification dans sa supervision.
- Avantages pour entreprises peuvent être une réduction des efforts de collecte d'information.
- Pour une NCA l'utilisation de certification dans la supervision réduit le temps nécessaire pour contrôles.



Sous quelles conditions?

- Se renforcer sans dupliquer
- Meilleure garantie des intérêts publics
- Contrôle sur base de risques
- Promotion de l'autorégulation
- Partage des informations
- Volontaire mais avec engagement

Procès continue sur base de confiance mutuelle



Critères pour accepter Systèmes

Ce que nous cherchons dans un système:

Indépendant et
Impartial



Doit contrôler respect
des lois et réglementations




Peut démontrer la
conformité des
membres



A un système
transparent et effectif
de sanctions



 Fait des contrôles /
audit annoncés et
sans préavis

Élabore des critères
pour et contrôle la
performance des
certificateurs



A contrôle sur le
fonctionnement du
système et sa
amélioration continue

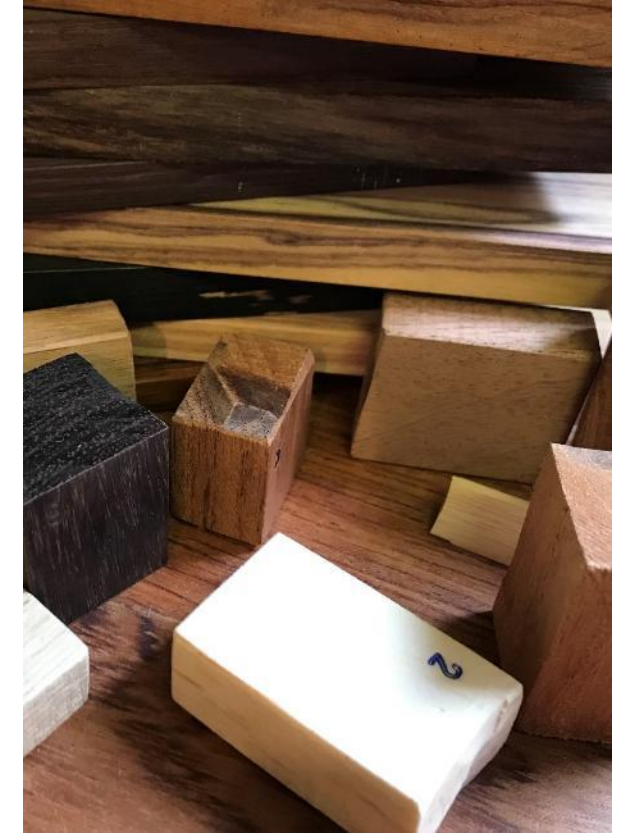


Partage informations
et est transparent



Situation actuelle

- Deux systèmes ont été acceptés pour leur gouvernance. (FSC et RSPO)
- Prochaine étape est de déterminer comment nous allons utiliser ces systèmes.
- N.B: En aucun cas la certification va remplacer nos contrôles. Donc opérateurs peuvent toujours être contrôlés.





ARTHUR QUINQUENET

DGPE – Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté Alimentaire

AUTORITÉ COMPÉTENTE RDUE – FRANCE



SON INTERVENTION

**Attentes des autorités compétentes et application du
RDUE : les clés pour anticiper et réussir la mise en conformité**

Préparation à la mise en application du RDUE en France

- Deux autorités compétentes désignées: MAASA et MTE
- Travaux européens
- Travaux nationaux : administration et parties prenantes (filères professionnelles et ONGs)
- Réexamen en juin 2030 et tous les 5 ans ensuite

Préparation à la mise en application du RDUE en France

- Adaptation législative en droit français (DDADUE): en cours d'examen
- Organisation des futurs contrôles RDUE selon les produits
- Groupe d'échanges : actualités et contrôles
- Contrôles à blanc

Merci de votre attention

caroline.duhesme@atibt.org

The logo for atibt, featuring a stylized globe icon above the lowercase text "atibt".

LA RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE BOIS TROPICAL

CARREFOUR	2 3 4	NANTES
INTERNATIONAL	JUIN 2026	FRANCE
DU BOIS	AU CŒUR DES MARCHÉS	
TIMBERSHOW.COM		